

Mutualisation santé : une démarche solidaire

Publié le 08/06/2015

La Santé près de chez vous



Jean-Claude Dougnac, maire, Philippe Cossoul représentant l'association ACTIOM et Florence Vexenat conseillère municipale de Mazères./Photo DDM, Z.G

Au 1er janvier 2016, tel que l'a défini le gouvernement : «la généralisation de la couverture complémentaire des frais de santé en entreprise devra être achevée, au terme d'un accord de branche, d'un accord d'entreprise ou d'une décision unilatérale de l'employeur. Cette couverture doit comprendre au minimum un certain nombre de garanties définies par l'ANI (Accord National Interprofessionnel)».

Cette obligation faite au patronat de faire bénéficier les salariés d'une complémentaire santé constitue une réponse au fait que tous les citoyens ne sont pas égaux devant l'accès aux soins et qu'un grand nombre de Français (4.5 millions) n'ont pas de couverture sociale.

Jean-Claude Dougnac, maire de la commune de Mazères sur Salat, souhaite faire bénéficier ses administrés d'une mutuelle santé négociée : «nous avons démarché plusieurs mutuelles avec l'objectif de trouver un moyen qui permette d'obtenir un accès aux soins à notre population, toutes générations confondues, sans critères de sélection d'âge, de questionnaires de santé, de conditions de revenus, etc.»

Le choix s'est porté sur le dispositif «Ma Commune, Ma Santé» en partenariat avec l'association ACTIOM ((Actions de Mutualisation pour le pouvoir d'achat).

Au meilleur tarif

«L'objectif de «Ma Commune, Ma Santé» est de permettre aux retraités, aux jeunes sans emploi, aux commerçants, aux artisans, aux agriculteurs, aux chômeurs, aux seniors et aux professionnels libéraux, aux intérimaires, aux personnes en CDD, etc. de bénéficier eux aussi d'une offre collective, mutualisée et négociée au meilleur tarif», explique Jean-Claude Dougnac.

À ce jour 221 communes ont déjà souscrit des offres de partenariat avec ACTIOM.

Une réunion publique d'information aura lieu le mardi 9 juin à 18 heures à la mairie de Mazères, suivie de mise en place de permanences.

Renseignements : mairie de Mazères : 05 61 97 48 22 et ACTIOM : <http://www.macommunemasante.org>